



DANS SA SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. Muminovic, parcelle 30, Rte de Lonay 9, pour le changement des tuiles de sa toiture ;
- De donner un préavis favorable à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques à M. Simonato, parcelle 363, Ch. du Chaney 6a et 6b ;
- De donner un préavis favorable à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques à Elvamac SA, parcelle 145, Rte de Préverenges 10

La municipalité